

## Embaumeurs/médecins de l'Égypte ancienne

Francis Janot,

égyptologue, ancien membre scientifique de l'Institut Français d'archéologie orientale du Caire,

ancien chef de clinique-assistant,

membre de la SFHM.

Adresse : 24, Via Garibaldi, 10121 Turin.

### RÉSUMÉ

Les prêtres-embumeurs qui réalisaient quotidiennement la momification soignaient le corps en lui apportant une certaine immortalité. Auraient-ils pu exercer également la profession de médecin ?

### SUMMARY

On a daily basis, priest embalmers carefully carried out mummification of bodies to give them a certain immortality. Could they also have practised the profession of medicine?

Confrontés quotidiennement au traitement des corps, les prêtres-embumeurs ont acquis des connaissances et une expérience opératoire irremplaçable grâce à la vision directe de l'anatomie interne. De nos jours, il semble difficile de mettre en évidence un lien entre ces professionnels de la mort et les médecins. Pourtant, les deux professions ont une fonction commune : la guérison du corps, car les substances qui servent au traitement *post-mortem* sont de véritables préparations à l'égal des remèdes utilisés pour le corps malade. Les embumeurs connaissaient parfaitement les vertus thérapeutiques de nombreux produits à usage médical. Réciproquement le papyrus Edwin Smith (1), traité de chirurgie, cite, dans son vocabulaire, le pansement *ssd* comme étant utilisé à la fois par des embumeurs (2) et par des médecins. Réalisaient-ils de véritables "autopsies" médico-légales comme le suggère le Dr. F. Jonckheere (3) ?

#### Embumeur et médecin ?

Dès l'Ancien Empire, on trouve de rares attestations de dignitaires qui associent à la fonction médicale, la connaissance des mystères liés à la pratique de l'embouement. Ainsi Neankhré (4), dans les inscriptions de sa tombe à Giza, est dit "médecin du palais" (5) et "supérieur des mystères" (6). Ces deux titres accolés peuvent permettre de croire que ce praticien exerçait les deux professions au sein du Palais royal. À l'époque ptolémaïque, les embumeurs augmentent leurs activités. Le métier semble désormais accessible aux femmes puisque Tanetaoua (7), femme-médecin, avait la charge de momifier les corps féminins. Les exemples n'abondent pas dans la littérature, aussi est-il permis de se demander s'il était souhaitable pour un médecin, soucieux de préserver sa respectabilité, de préciser même dans l'au-delà sa fonction d'embumeur ? Un exemple de parenté entre un médecin et un embumeur nous est donné sur la stèle 1086, conservée au Musée de l'Ermitage. Dédiée à Minemsehet, elle porte la mention de son grand-père Nebneb qui était embumeur ainsi que le nom de son père, Sahi, qui était

"Chef des médecins" (8). La confusion s'installe dans les esprits lorsque Hérodote (9) désigne par "taricheute", les fabricants de momies et les "saleurs" c'est-à-dire ceux qui interviennent dans la conservation du poisson. En outre, des exemples bilingues attestent que le terme "médecin" traduit le grec "taricheute" (10). Le papyrus Oxy. III, 75 (11), relatant "un rapport d'accident avec ordre d'examiner le cadavre", montre que le taricheute pouvait exercer des activités spécifiques réservées aujourd'hui au médecin-légiste. O. Nanetti (12) en publiant vingt rapports de médecine légale a révélé que les médecins/embumeurs délivraient des attestations de décès, des rapports de visite médicale et de soins, ainsi que des témoignages écrits lors de procès. Ils pouvaient également rédiger des certificats de maladie à un employé. Ce statut officiel d'expert légal est acquis dans l'Égypte impériale (13). Les professions pourraient se confondre. Définir les strictes cadres d'exercice de chacun paraît bien délicat.

L'abord physique du corps n'est pas du tout le même pour ces deux techniciens. À l'époque pharaonique, le savoir médical égyptien, aussi réputé soit-il sur le plan international, semble figé dans des textes se transmettant de génération en génération, de dynastie en dynastie, sans aucune remise en cause, ni évolution de leur différent contenu. Diodore de Sicile (14) affirme que, dans les traitements prescrits à leurs patients, les praticiens ne peuvent s'écarter, sous peine de mort, des règles établies à une époque reculée par de nombreux médecins renommés. En outre, les médecins de l'époque pharaonique limitent le plus souvent leurs appréciations cliniques aux seules cavités naturelles du corps (15). De même, l'identification d'instruments médicaux pour ces périodes restent encore à faire. En revanche, l'approche et la pratique quotidienne des embumeurs sur le cadavre et dans ses structures les plus intimes, tant humaine qu'animale, ont pu parfaitement leur permettre d'accumuler un savoir tiré d'observations anatomiques. Ainsi de nouveaux noms d'organes apparaissent dans le Rituel de l'embouement de l'Apis. On relève l'emploi de termes spécifiques

désignant la trachée et l'oesophage (16). En fait, il peut simplement s'agir de noter la présence d'un organe reconnu sans aucune approche scientifique.

A partir de l'Égypte gréco-romaine, la médecine s'engage résolument dans la voie d'une véritable démarche scientifique. Les quelques deux cents papyrus connus de cette période couvrent tous les domaines du savoir médical (17). Le papyrus médical Vindob. D. 6257 (18), écrit en démotique, est un recueil de six écrits médicaux d'époques et de sujets divers. M.-H. Marganne (19) a parfaitement démontré qu'il existe des parallèles certains entre les prescriptions que ce papyrus contient et celles relatées par le papyrus Ebers, en dépit d'une influence hellénique. Les papyrus de chirurgie décrivent avec précision les séquences opératoires et nomment les noms des instruments utilisés; ce qui n'est jamais le cas dans les textes de l'époque pharaonique. De même, l'enseignement de la médecine se développe. Il comporte deux aspects, l'un théorique, l'autre pratique. L'apprentissage impose la lecture et l'explication des textes classiques. Le futur médecin doit ensuite "mettre les mains dans le sang" (20).

A l'époque pharaonique, la profession d'embaumeur semble se transmettre de père en fils (21). Les médecins reçoivent quant à eux une formation académique dans la Maison de Vie (22). A partir de l'époque hellénistique, l'enseignement médical s'ouvre peu à peu à tous les hommes libres (23). Mais, pour cela, il fallait impérativement être admis dans le proche entourage d'un médecin en exercice, car l'essentiel de l'enseignement se pratiquait au chevet du malade, pendant une période qui pouvait durer six années (24).

#### Ouverture des corps et dissection

Le prêtre-embaumeur doit avoir le savoir nécessaire pour pratiquer l'ouverture du cadavre. Cette terrible blessure infligée au *corps*, toujours réalisée sur le flanc gauche, est soumise à une obligation religieuse (25). Sa position et sa direction se justifient par la nécessité de débarrasser au plus vite les cavités des organes corrompus, afin de favoriser la maturation du corps. Sa direction, d'abord verticale, devient oblique en bas et en dedans. Sa longueur varie de 7 cm pour un enfant à 15 cm pour un adulte. Elle commence à la 10<sup>e</sup> côte pour se terminer à l'épine iliaque antéro-supérieure de l'os coxal gauche.

Au temps de l'École d'Alexandrie, la médecine autorise l'ouverture du corps, sous certaines conditions. Herophile (26) procède aux premières dissections et vivisections sur un corps humain. Auparavant, Aristote (27) la pratique seulement sur des animaux morts : "la dissection qui se fait sur l'animal enseigne la position de

chacune des parties, son nombre, le caractère de sa substance, sa grandeur et sa forme". Celse (28)- époque de Tibère - donne une nouvelle impulsion aux études anatomiques car pour lui "il est nécessaire d'inciser les cadavres et d'explorer leurs viscères et leurs entrailles". A l'époque post-alexandrine, Galien (29) impose l'étude de l'anatomie comme base fondamentale pour une bonne pratique médicale. On remarque d'ailleurs, dans ses écrits, l'emploi d'un terme spécifique qui signifie d'abord l'ouverture des parois du tronc afin d'examiner les viscères, puis la dissection de toutes les parties profondes et, enfin, la dissection dans sa totalité (30).

L'incision réalisée alors est médiane et de direction verticale. Elle part de la face antérieure du cou et se termine dans la région pubienne. Constante, quelques soient le sexe et la taille du défunt, elle a pour unique finalité de visualiser au mieux l'ensemble des organes en place, d'étudier leurs rapports et leurs fonctions. Elle n'est soumise à aucune contrainte religieuse. Ainsi, à l'ouverture d'un corps, le praticien a une vision directe et brutale des organes. La vérité est là exposée crûment: "ce que la dissection fait apparaître force même ceux qui pensent le contraire à reconnaître la vérité contre leur volonté" (31).

Les médecins de l'Antiquité qui voulaient effectuer des dissections sur des sujets humains ont rencontré de nombreuses difficultés (32). Même à l'époque de Galien, cette pratique a été limitée (33). Bien plus tard, au I<sup>er</sup>/V<sup>ème</sup> siècle, la dissection fut pratiquée par les médecins arabes en dépit de son interdiction par la religion musulmane. Le terme *tasrih*, traduit "incision", mot qui englobe la dissection et l'anatomie, a permis de masquer ces pratiques aux yeux des croyants (34).

De toute évidence, les compétences des embaumeurs et des médecins se sont modifiées aux longs des siècles. Mais, à l'époque pharaonique, le contraste apparaît saisissant entre l'art médical décrit dans les textes et la technique utilisée par les embaumeurs. Celle-ci consistait en une activité tellement particulière qu'il est possible de se demander si l'embaumeur n'était pas chargé d'exécuter le plan thérapeutique délivré par un tiers médecin. Ces professionnels de la mort ont eu, au cours du temps, le contact le plus ancien et le plus précis avec l'anatomie humaine et animale au point que les modernes comme Ps.-Galien (35) considèrent que "beaucoup de pratiques, aussi parmi celles qui s'utilisent en chirurgie, ont été inventées à la suite de la dissection des cadavres dans les embaumements."

Beaucoup d'imprécisions entourent encore les différentes activités de ces spécialistes du corps, mais il semble envisageable d'en lever quelques unes par le biais du lexique spécifique de l'embaumeur qui traduit toutes

les humeurs et tous les liquides qui sont visibles à partir de l'incision pratiquée sur le cadavre. Une extension peut regrouper de nombreux termes de troubles et pathologies recensés dans les papyrus médicaux par la présence à la fin de chaque mot du déterminatif hiéroglyphique ayant la valeur de "l'incision" (36) Il y a là sans aucun doute un lien qui relie la profession de l'embaumeur à celle du médecin.

#### Notes

- 1 J.H. Breasted, *The Edwin Smith Surgical Papyrus* I, Chicago, 1930, 224, glose A, V4-5.
- 2 Ce nom de bandage n'est pas cité dans le Rituel de l'embaumement pour les humains, S. Sauneron, *Rituel de l'embaumement*, SAE, Le Caire, 1952, 56 ; en revanche il est parfaitement mentionné dans le Rituel de l'embaumement des taureaux Apis, R.L.Vos, *The Apis Embalming Ritual P. Vindob. 3873*, OLA 50, Leuven, 1993, 392, no 495.
- 3 Fr. Jonckheere, "A la recherche du chirurgien égyptien", *Chronique d'Égypte* 26, 1951, 39.
- 4 H. Ranke, *Die Ägyptischen Personennamen* I, New York, 1935, 171, 16.
- 5 Fr. Jonckheere, *Les médecins de l'Égypte pharaonique*, Bruxelles, 1943, 100-102.
- 6 Mastaba LG 55; *PM* 111,1,33; F. Jonckheere, *ibid.*, 47-48, no 39 ; Le supérieur des mystères apparaît dans le Rituel de l'embaumement comme le chef des embaumeurs, S. Sauneron, *ibid.*, I 19 sq.
- 7 Papyrus B.M. 10074, N. Reich, *Papiri juristischen inhalts...*, DAWW 55/3, London, 1917, 45, 47 et 49, no 2.
- 8 P. Ghalioungui, *The Physicians of Pharaonic Egypt*, Cairo, 1983, 24-25, no 59.
- 9 Hérodote, *Euterpe*. II, 86.
- 10 W. Peremans, E. Van't Dack, "Prosopographia Ptolemaica III", *StudHell* II, 1956, 218, no 7026 ; 219, no 7035a; N. Reich, "Ein demotischer Kaufpfandvertrag", *Sphinx* 13, 1910, 258 ; H. de Meulenaere, "Die " Balsamierer " des P. Berlin, dem. 31 I6", *ZAS* 80, 1955, 80; Il en va de même pendant l'embaumement de Jacob, *Genèse* 50, I -3.
- 11 B.P. Grenfell, A.S. Hunt, *P. Oxy. III*, London, 1903, 475.
- 12 O. Nanetti, "Ricerca sui medici e sulla medicina nei papiri", *Aegyptus* 21, 1941, 301-314.
- 13 M.-H. Marganne-Mélard, *La médecine dans l'Égypte romaine: les sources et les méthodes*, *ANRW* II, 37/3, 1996, 2728.
- 14 Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique* 1,82, 3 ; M.-H. Marganne-Mélard, *ibid.*, 2716.
- 15 Les actes thérapeutiques réalisés sur les corps royaux sont rares à la vue des clichés radiologiques, J.E. Harris, and K.R. Weeks, *X-Raying the Pharaohs*, London, 1973 ; J.E. Harris and E.F. Wente, *An X-Ray Atlas of the Royal Mummies*, Chicago, 1980 ; il en est de même quant aux vestiges osseux de particuliers. En 1998, le dégagement des vestiges humains exhumés de deux tombes pillées (N2T1 et T2), datées de l'époque romaine, sur le chantier de fouilles de Ayn Manawir dans les oasis, a montré de nombreuses pathologies osseuses invalidantes non traitées.
- 16 R.L.Vos, *ibid.* vs. I 4,6 (bis), 7 (bis) . 20 ; vs. Ma, 24. Il est dommage que la partie technique du Rituel de l'embaumement des humains n'ait pas été retrouvée.
- 17 M.-H. Marganne-Mélard, *ibid.* 2718-2720. M.-H. Marganne, *Inventaire analytique des papyrus grecs de médecine*, EPHE IVe section, 1981.
- 18 E.A.E. Raymond, *A Medical Book from Crocodilopolis. P. Vindob. D. 6257*, *MPER* X. Wien, 1976.
- 19 M.-H. Marganne-Mélard, *ibid.*, 2723.
- 20 M.-H. Marganne-Mélard, *La chirurgie dans l'Égypte greco-romaine d'après les papyrus littéraires grecs*, Leiden, Boston, Köln, 1998, 22.
- 21 Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique* 1,91.
- 22 G. Lefebvre, *Essai sur la médecine égyptienne de l'époque pharaonique*, Paris, 1956, 19-20 ; L. Habachi & P. Ghalioungui, "The House of Life of Bubastis", *CdE* 46, 1971, 69.
- 23 Sur l'éducation et la formation des médecins de l'époque romaine voir, R.P.J. Jackson, "Roman Medicine: The Practitioners and their Practices", *ANRW* II, 37/1, 1993, 80-101.
- 24 M.-H. Marganne, *ibid.* 22.
- 25 M. Pezin, Fr. Janot, "La pustule et les deux doigts", *BIFAO* 95, 1995, 361-365.
- 26 H. von Staden, *Herophilus, The Art of Medicine in Early Alexandria*, Cambridge, 1989, 26-31.
- 27 Aristote, *Adm. anat.* IX, I, 2 ; A. Debru, "L'expérimentation chez Galien", *ANRW* II, 37/2, 1994, 1722.
- 28 Celse, *Proemium*, 23-24 . M.-H. Marganne, *La chirurgie...*, XIV-XV.
- 29 R.J. Littman, "Medicine in Alexandria", *ANRW* 11,37/3, 1996, 2704 ; M.-H. Marganne, *ibid.*, XVIII.
- 30 A. Debru, *ibid.*, 1721-1722.
- 31 Galien, *De p'odt/s*.VI, 5, 21 .A. Debru, *ibid.* 1723.
- 32 G.E.R. Lloyd, *Les débuts de la science grecque de Thaïes à Aristote*, Paris, 1974, 106.
- 33 Galien nous apprend que, lors de la campagne militaire de Marc-Aurèle contre les Marcomans, les médecins militaires eurent le droit de pratiquer des dissections sur les cadavres des soldats ennemis. V Boubon, "Les oeuvres de Galien pour les

débutants...Médecine et pédagogie au IIe siècle après J.-C", *ANRW* 11,37/2,1994,1446.

- 34 F. Sanagustin, "Princes et médecins dans l'Orient musulman classique", *Annales Islamologiques* 31, 1997, 176-177 ; je remercie très vivement Ph. Vezie, arabisant, pour m'avoir traduit et commenté ce mot.
- 35 Ps.-Galien, *Intro. sive med.* I, XIV ; M.-H. Marganne, *ibid.*, 26, no 44.
- 36 F. Janot, "Incision de flanc, incision d'immortalité", *Vesalius VII/I*, 2001, 18-21.